

Fiche d'informations n°0: L'essentiel en bref

- > Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets
- > Coûts totaux de désaffectation et de gestion des déchets
- > Contributions, réserves des fonds et évolution des fonds
- > Aperçu des fiches d'informations
- > Abréviations

Situation au 13.09.2024

Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires

Conformément à la loi sur l'énergie nucléaire (LEnu), les exploitants d'installations nucléaires sont tenus de provisionner deux fonds indépendants – le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et le fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires (STENFO). Le fonds de désaffectation assure le financement des coûts de la désaffectation et du démantèlement d'installations nucléaires hors service ainsi que la gestion des déchets qui en résultent. Le fonds de gestion des déchets, pour sa part, finance les coûts de gestion des déchets d'exploitation et des éléments combustibles nucléaires irradiés après la mise hors service d'une centrale nucléaire.

Par ailleurs, les exploitants sont tenus de prendre en charge les coûts de gestion des déchets radioactifs au fur et à mesure qu'ils surviennent pendant l'exploitation des centrales nucléaires, ainsi que les coûts de la phase de post-exploitation.

Les deux fonds sont soumis à la surveillance de la Confédération. Les organes des fonds sont la commission administrative (CA) instituée par le Conseil fédéral et l'organe de révision, tout comme le comité de la commission administrative (CCA), le comité de placements (CP), le comité en charge des coûts (CC) et le secrétariat.

Les exploitants soumis à contribution des cinq installations nucléaires sont les suivants:

- Beznau I et II (Axpo Power AG) – CNB
- Mühleberg (BKW Energie SA) – CNM
- Gösgen (Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG) – CNG
- Leibstadt (Centrale nucléaire de Leibstadt SA) – CNL
- Dépôt intermédiaire centralisé pour déchets radioactifs à Würenlingen – ZWILAG

La base de calcul des contributions des exploitants aux fonds est constituée par les «études de coûts» (EC). L'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion des déchets radioactifs pour les installations nucléaires (OFDG) prescrit que ces études de coûts doivent être établies tous les cinq ans, sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes.

La présente fiche d'informations et les suivantes reposent principalement sur l'étude de coûts 2016 contrôlée (EC16). Les calculs se fondent sur une durée d'exploitation présumée des centrales nucléaires de 50 ans (art. 8 al. 3 OFDG). Les coûts ont été estimés sur la base des prix actuels du marché, selon la meilleure pratique pour les projets d'infrastructure complexes et les projets nucléaires, avec les connaissances d'experts actuelles. Pour l'EC16, il a été prescrit pour la première fois une ventilation des coûts constituant la base d'une représentation détaillée et transparente des coûts (voir fiche d'informations 2).

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) a contrôlé en 2017 l'ensemble des aspects de l'EC16 pertinents pour la sécurité. Les calculs des coûts proprement dits ont été contrôlés simultanément par des experts indépendants en matière de coûts et le STENFO a adressé une demande au DETEC pour la fixation définitive des coûts. Les propriétaires tenus de verser les contributions avaient déposé un recours contre la décision du 12 avril 2018 du DETEC relative à la fixation des coûts prévisibles de désaffectation et de gestion des déchets. Ces procédures ont été menées jusqu'au Tribunal fédéral. Dans son arrêt du 6 février 2020, ce dernier a finalement admis le recours des exploitants de la centrale et réattribué la responsabilité de la fixation des coûts totaux prévisibles à la CA STENFO au lieu du DETEC. C'est la raison pour laquelle les décisions définitives relatives aux contributions annuelles pour la période 2017 – 2021 n'ont pu être notifiées qu'en mars 2021.

À cette date, les travaux de l'EC21 étaient déjà finalisés et swissnuclear a remis la nouvelle étude EC21 au secrétariat STENFO dans les délais, le 1^{er} octobre 2021. Le 16 novembre 2021, la CA STENFO a réceptionné officiellement l'EC21 et chargé le CC STENFO de la contrôler.

L'EC21 contient notamment les nouveaux enseignements issus de la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg (mise hors service le 20.12.2019) et des études géologiques de la Nagra. La nouvelle structure des coûts introduite avec l'EC16 a été reprise à l'identique dans l'EC21, ce qui autorise une comparaison directe.

Concernant les aspects importants pour la sécurité, l'étude de coûts est vérifiée par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et, concernant le calcul des coûts, elle est contrôlée par des experts indépendants suisses et étrangers sous la direction du comité des coûts (CC STENFO). Le processus de contrôle s'est achevé à l'automne 2022 avec la remise du rapport de contrôle du CC STENFO à la CA STENFO. Après réception de la prise de position du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur l'EC21 et sur la base du rapport de contrôle EC21 du CC STENFO, la CA STENFO fixera le montant des coûts totaux probables. Après l'octroi du droit d'être entendu, les décisions concernant la fixation du montant probable des coûts de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs pour chaque installation nucléaire ainsi que la fixation des contributions annuelles définitives 2022–2026 seront ensuite notifiées aux exploitants de centrales nucléaires. La date de notification n'est pas encore fixée. Un recours a été déposé auprès du Tribunal fédéral contre la décision du Tribunal administratif fédéral en rapport avec le réexamen de l'EC16. Comme la décision en suspens du Tribunal fédéral peut avoir une influence sur la fixation des coûts selon l'EC21, on attend que le jugement du Tribunal fédéral soit connu pour fixer les coûts probables et décider des contributions définitives.

Coûts totaux de désaffectation et de gestion des déchets

Sur la base de la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets conformément à la décision de la CA STENFO concernant l'EC16 contrôlée, on obtient la vue d'ensemble des coûts suivante, telle que représentée dans l'illustration 1 (base de prix 2016)

Coûts totaux CHF 23.856 mia.					
Coûts de désaffectation CHF 3.779 mia.		Coûts de gestion des déchets CHF 20.077 mia.			
		Coûts de gestion des déchets au terme de l'exploitation à la charge du fonds: CHF 11.2 mia. à la charge de la Confédération: CHF 1.3 mia. Total: CHF 12.5 mia.			Coûts de gestion des déchets en cours d'exploitation à la charge de l'exploitant CHF 7.6 mia.
CHF 3.0 mia	CHF 0.8 mia.	CHF 6.6 mia.	CHF 5.9 mia.	CHF 6.4 mia.	CHF 1.2 mia.
Réserves du fonds	Encore à verser	Réserves du fonds	Encore à verser	Déjà payé	Encore à verser

Illustration 1 : Vue d'ensemble des coûts totaux de désaffectation et de gestion des déchets sur la base de l'EC16 contrôlée.

Réserves du fonds: 31.12.2022

* Englobe les contributions des exploitants et les intérêts sur la fortune du fonds.

** Englobe les intérêts sur la fortune du fonds de CHF 1.3 mia., les contributions des exploitants et les intérêts sur la fortune du fonds

Coûts de désaffectation

Les coûts de désaffectation sont couverts par le fonds de désaffectation. Ce fonds vise à couvrir les coûts de désaffectation et du démantèlement d'installations nucléaires mises hors service, ainsi que la gestion des déchets qui en résultent.

Coûts de gestion des déchets

Les coûts de gestion des déchets sont répartis en deux catégories et ainsi traités différemment.

Coûts de gestion des déchets pendant l'exploitation

Les coûts de gestion des déchets apparaissant avant la mise hors service définitive sont pris en charge directement par les exploitants d'une installation nucléaire. Ces derniers constituent des provisions pour couvrir ces coûts, conformément aux plans de provisionnement prévus pour chaque centrale nucléaire et approuvés par la CA STENFO. Les exploitants doivent apporter au fonds de gestion la preuve de la constitution de provisions suffisantes au moyen d'une attestation de l'organe de révision compétent. Ces coûts comprennent notamment le retraitement des éléments combustibles irradiés, les travaux de recherche et préparatoires de la Nagra, la construction et l'exploitation d'un

dépôt intermédiaire central pour déchets radioactifs ou d'un entrepôt de stockage sous eau pour éléments combustibles.

Coûts de gestion des déchets après la mise hors service

Les coûts de gestion des déchets après la mise hors service définitive de centrales nucléaires sont pris en charge par le fonds de gestion des déchets. Ces coûts comprennent notamment le transport et la gestion des déchets radioactifs survenus pendant l'exploitation ainsi que la conception, la construction, l'exploitation et la surveillance des installations de gestion des déchets radioactifs.

Coûts de désaffectation et de gestion des déchets selon l'EC21

L'EC21 (encore non contrôlée) remise par swissnuclear le 1^{er} octobre 2021 table sur des coûts de désaffectation prévisibles de CHF 3.666 milliards (base de prix 2021) pour l'ensemble des centrales nucléaires, en tenant compte de l'objectif de démantèlement «Prairie verte», ainsi que sur des coûts prévisibles de gestion des déchets de CHF 18.191 milliards (base de prix 2021) pour chaque centrale nucléaire, en tenant compte d'une opportunité de 75% d'un dépôt combiné.

Les coûts de désaffectation selon l'EC21 non contrôlée se décomposent comme suit:

Éléments de la structure des coûts	CNB		CNM		CNG		CNL		Zwibez		Zwilag		Total	
Frais encourus jusqu'en 2020	15		119		-		-		-		-		135	
Frais futurs à partir de 2021														
Coûts initiaux	672		354		634		737		6		133		2'536	
Coûts de réduction des risques	17		10		14		15		0		2		58	
Coûts de base	690		365		648		752		6		134		2'595	
Imprécision des prévisions	12.1%	83	9.9%	36	13.8%	89	12.7%	96	13.8%	1	13.0%	17	12.4%	323
Supplément pour risques	19.7%	136	16.1%	59	20.3%	132	18.5%	139	19.7%	1	20.0%	27	19.0%	494
Réduction pour opportunités	-0.4%	-3	-0.5%	-2	-0.4%	-3	-0.4%	-3	-0.4%	0	-0.1%	0	-0.4%	-10
Marge de sécurité générale	5.0%	34	5.0%	18	5.0%	32	5.0%	38	5.0%	0	5.0%	7	5.0%	130
Supplément sur les futurs coûts de base	36.4%	251	30.6%	112	38.7%	251	35.9%	270	38.1%	2	37.9%	51	36.1%	937
Coûts totaux	956		595		899		1'022		8		185		3'666	
Coûts totaux EC16 BP21	1'010		626		916		1'158		- ^{a)}		164		3'874	
Différence	-5.3%	-53	-4.9%	-31	-1.8%	-17	-11.7%	-136	- ^{a)}	8	13.0%	21	-5.4%	-208

Chiffres en millions de francs, les écarts dans les totaux sont dus aux arrondis.

EC21 Objectif de désaffectation 3 : Démantèlement complet, y compris l'enlèvement de toutes les fondations;

EC16 Objectif de désaffectation 3 : Démantèlement complet, y compris l'enlèvement de toutes les fondations.

Centrales nucléaires de Beznau (CNB), Mühleberg (CNM), Gösgen (CNG) et Leibstadt (CNL).

Étude de coûts 2021 (EC21), Étude de coûts 2016 (EC16), Base de prix 2021 (BP21).

^{a)} Les coûts de Zwibez sont compris dans les coûts de CNB.

Tableau 1: Vue d'ensemble des coûts selon l'objectif de démantèlement 3 («Prairie verte»), comparaison avec l'étude de coûts 2016 avec base de prix 2021; source: EC21, rapport partiel Désaffectation, tableau 3, p. V

Les coûts de gestion des déchets du dépôt en couches géologiques profondes selon l'étude EC21 non contrôlée se décomposent comme suit:

Eléments de la structure des coûts	CNB		CNM		CNG		CNL		Confédé- ration	Total		
Frais encourus jusqu'en 2020	1'831		830		2'026		1'454		186	6'326		
Frais futurs à partir de 2021												
Coûts initiaux	2'004		926		2'318		3'010		607	8'865		
Coûts de réduction des risques	61		31		74		95		28	289		
Coûts de base	2'065		957		2'392		3'105		635	9'154		
Imprécision des prévisions	15.7%	325	16.6%	159	16.5%	394	16.5%	513	19.4%	123	16.5%	1'514
Supplément pour risques	17.5%	361	18.8%	180	17.7%	423	17.6%	547	16.8%	107	17.7%	1'618
Réduction pour opportunités	-0.8%	-16	-0.8%	-8	-0.9%	-21	-0.8%	-23	-0.5%	-3	-0.8%	-71
Marge de sécurité générale	9.0%	187	9.7%	93	9.5%	227	9.4%	293	12.0%	76	9.6%	876
Supplément sur les futurs coûts de base	41.5%	856	44.3%	424	42.8%	1'024	42.8%	1'329	47.7%	303	43.0%	3'936
Coûts totaux EC21 BP21	4'752		2'210		5'442		5'888		1'124	19'417		
Prise en compte d'un dépôt combiné comme opportunité avec une pondération de 75%	-264		-128		-327		-403		-104	-1'226		
Coûts totaux avec prise en compte d'un dépôt combiné comme opportunité (pondération de 75%)	4'488		2'082		5'116		5'485		1'020	18'191		
Coûts totaux EC16 BP21	5'077		2'338		5'742		6'289		1'332	20'778		
Frais encourus jusqu'en 2015	1'667		713		1'855		1'189		165	5'589		
Frais futurs à partir de 2016 BP21	3'411		1'624		3'887		5'100		1'167	15'189		
Différence	-6.4%	-325	-5.5%	-128	-5.2%	-299	-6.4%	-401	-15.7%	-208	-6.6%	-1'361

Chiffres en millions de francs, les écarts dans les totaux sont dus aux arrondis.

Ces chiffres ne comprennent pas les coûts marginaux pour le stockage des déchets de désaffectation à hauteur de 119 millions de francs (coûts totaux dépôts séparés), resp. 147 millions de francs (coûts totaux dépôt combiné).

Les coûts du projet jusqu'à fin 2020 selon l'EC21 ne comprennent pas la contribution de tiers (GNW) de 90 millions de francs.

La base de comparaison de l'EC16 correspond aux chiffres de l'EC16 contrôlée par le STENFO, y c. la marge de sécurité générale avec base de prix 2021.

La variante de dépôt combiné est comparée avec la même probabilité d'occurrence (opportunité dépôt combiné 75 pour cent).

Centrales nucléaires de Beznau (CNB), Mühleberg (CNM), Gösgen (CNG) et Leibstadt (CNL).

Étude de coûts 2021 (EC21), Étude de coûts 2016 (EC16), Base de prix 2021 (BP21).

Tableau 2: Coût total du dépôt en couches géologiques profondes, y c. répartition sur les propriétaires tenus de gérer les déchets, pour les variantes avec ou sans prise en compte de l'opportunité d'un dépôt combiné. Source: EC21, rapport récapitulatif, tableau 18, p. XXXII (propre traduction française de l'original)

Contributions, réserves des fonds et évolution des fonds

Réserve du fonds

Réserves du fonds de désaffectation des déchets par centrale et total au 31 décembre 2023 en millions de CHF:

Désaffectation	CNB	CNM	CNG	CNL	ZWILAG	Total
Réserve du fonds	906	406	654	723	60	2'749
Réserve de l'année précédente	851	406	610	677	52	2'596

Tableau 3: Vue d'ensemble de la réserve du fonds au 31.12.2023 Chiffres arrondis en millions de CHF.

Réserves du fonds de gestion des déchets par centrale et total au 31 décembre 2023 en millions de CHF:

Gestion des déchets	CNB	CNM	CNG	CNL	Total
Réserve du fonds	1'849	789	1'712	1'622	n/a
Réserve de l'année précédente	1'777	757	1'603	1'511	n/a

Tableau 4: Vue d'ensemble de la réserve du fonds au 31.12.2023 Chiffres arrondis en millions de CHF.

Contributions

Sur la base de la fixation du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets conformément à la décision de la CA STENFO, les exploitants des installations nucléaires doivent verser globalement aux fonds, durant la période de taxation 2017 – 2021, les contributions définitives suivantes:

Contributions 2017 – 2021	CNB	CNM	CNG	CNL	ZWILAG	Total
Fonds de désaffectation	8.4	47.1	63.0	52.1	16.1	186.7
Fonds de gestion des déchets	0.0	117.5	80.5	138.1	n/a	336.1

Tableau 5: Contributions annuelles 2017 – 2021 déterminées de façon définitive par installation nucléaire en mio. de CHF: CNB (Axpo Power AG), CNM (BKW Energie SA), CNG (KKW Gösgen-Däniken AG), CNL (Centrale nucléaire de Leibstadt SA) et ZWILAG (Zwischenlager Würenlingen AG). Du fait des contributions versées précédemment dans les fonds de gestion des déchets pour cette période, la CNB ne doit y verser aucune contribution pour cette période. Un exploitant a déposé un recours contre la décision. La procédure est encore en cours.

Sur la base des chiffres provisoires du montant prévisible des coûts de désaffectation et de gestion des déchets de l'EC21 non contrôlée, les exploitants des installations nucléaires doivent verser aux fonds durant la période de taxation 2022 – 2026 les contributions suivantes:

Contributions 2022 – 2026	CNB	CNM	CNG	CNL	ZWILAG	Total
Fonds de désaffectation	0.0	0.0	13.5	0.0	18.5	32.0
Fonds de gestion des déchets	0.0	0.0	0.0	38.5	n/a	38.5

Tableau 6: Contributions annuelles 2022 – 2026 déterminées à titre provisoire par installation nucléaire en mio. de CHF: CNB (Axpo Power AG), CNM (BKW Energie SA), CNG (KKW Gösgen-Däniken AG), CNL (Centrale nucléaire de Leibstadt SA) et ZWILAG (Zwischenlager Würenlingen AG). Fin 2021, la CNM a atteint la durée d'exploitation de 50 ans. Au cours de ses 50 dernières années d'exploitation, la CNB a, selon l'état actuel des connaissances, également alimenté suffisamment le fonds.

Évolution des fonds

Le calcul des fonds se base sur un rendement réel de 1.6% (rendement annuel de 2.1%; renchérissement annuel de 0.5%). Cette hypothèse de calcul se fonde sur l'article 8a, alinéa 2 en relation avec l'Annexe 1 OFDG.

Jusqu'en 2020, seul le renchérissement basé sur l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) était utilisé pour la détermination du rendement réel. À partir de 2021, le calcul du rendement réel est basé en premier lieu sur l'indice des prix de la construction. Afin d'assurer la continuité, le calcul basé sur l'IPC continue d'être présenté.

Rendement réel du fonds de désaffectation pour l'année 2023 sur la base de l'indice des prix de la construction

Compte tenu du renchérissement effectif de 2.93% selon l'indice des prix de la construction au cours de l'année sous revue (année précédente: 7.98%) et du rendement des placements réalisé de 6.67% (année précédente: -13.68%) la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de 3.74% au cours de l'année sous revue (année précédente: -21.66%).

01.01.2023–31.12.2023	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²	+6.67%	+2.10%	+4.57%
déduction faite du renchérissement selon le PCO ³	+2.93%	+0.50%	+2.43%
= rendement réel du portefeuille	+3.74%	+1.60%	+2.14%

Tableau 7: évolution des rendements cible et réel en 2023 sur la base du PCO (calculé pour l'ensemble des centrales nucléaires)

¹) Art. 8a, al., 2 et annexe 1 de l'OFDG

²) Rendement nominal après déduction des frais de l'UBS (Switzerland) SA, selon la méthode «Time-Weighted Return (TWR)

³) Indice des prix de la construction (PCO); source: moyenne annuelle des indicateurs d'octobre 2022 à octobre 2023, Office fédéral de la statistique (OFS)

Rendement réel du fonds de désaffectation pour l'année 2023 sur la base de l'IPC

Compte tenu du renchérissement effectif de 2.13% selon l'indice des prix à la consommation au cours de l'année sous revue (année précédente: 2.83%) et du rendement des placements réalisé de 6.67% (année précédente: -13.68%) la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de 4.54% au cours de l'année sous revue (année précédente: -16.51%).

01.01.2023–31.12.2023	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²	+6.67%	+2.10%	+4.57%
déduction faite du renchérissement selon l'IPC ³	+2.13%	+0.50%	+1.63%
= rendement réel du portefeuille	+4.54%	+1.60%	+2.94%

Tableau 8: évolution des rendements cible et réel en 2023 sur la base de l'IPC (calculé pour l'ensemble des centrales nucléaires)

¹) Art. 8a, al., 2, et annexe 1 de l'OFDG

²) Rendement nominal après déduction des frais de l'UBS (Switzerland) SA, selon la méthode TWR

³) Indice des prix à la consommation; source: moyenne annuelle des indicateurs, Office fédéral de la statistique (OFS)

Rendement réel du fonds de gestion des déchets pour l'année 2023 sur la base de l'indice des prix de la construction

Compte tenu du renchérissement effectif de 2.93% selon l'indice des prix de la construction au cours de l'année sous revue (année précédente: 7.98%) et du rendement des placements réalisé de 6.89% (année précédente : -14.23%) la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de 3.96% au cours de l'année sous revue (année précédente : -22.21%).

01.01.2023–31.12.2023	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾	+6.89%	+2.10%	+4.79%
déduction faite du renchérissement selon le PCO ³⁾	+2.93%	+0.50%	+2.43%
= rendement réel du portefeuille	+3.96%	+1.60%	+2.36%

Tableau 9: évolution des rendements cible et réel en 2023 sur la base du PCO (calculé pour l'ensemble des centrales nucléaires)

¹⁾ Art. 8a, al. 2, et annexe 1 de l'OFDG

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais de l'UBS (Switzerland) SA, selon la méthode TWR

³⁾ Indice des prix de la construction (PCO); source: moyenne annuelle des indicateurs d'octobre 2022 à octobre 2023, Office fédéral de la statistique (OFS)

Rendement réel du fonds de gestion des déchets pour l'année 2023 sur la base de l'IPC

Compte tenu du renchérissement effectif de 2.13% selon l'indice des prix à la consommation au cours de l'année sous revue (année précédente: 2.83%) et du rendement des placements réalisé de 6.89% (année précédente: -14.23%), la fortune du fonds a enregistré un rendement réel de 4.76% au cours de l'année sous revue (année précédente: -17.06%).

01.01.2023–31.12.2023	Valeurs réelles	Valeurs cibles ¹⁾	Différence
Rendement des placements du portefeuille ²⁾	+6.89%	+2.10%	+4.79%
déduction faite du renchérissement selon l'IPC ³⁾	+2.13%	+0.50%	+1.63%
= rendement réel du portefeuille	+4.76%	+1.60%	+3.16%

Tableau 10: évolution des rendements cible et réel en 2023 sur la base de l'IPC (calculé pour l'ensemble des centrales nucléaires)

¹⁾ Art. 8a, al. 2, et annexe 1 de l'OFDG

²⁾ Rendement nominal après déduction des frais de l'UBS (Switzerland) SA, selon la méthode TWR

³⁾ Indice des prix à la consommation; source: moyenne annuelle des indicateurs, Office fédéral de la statistique (OFS)

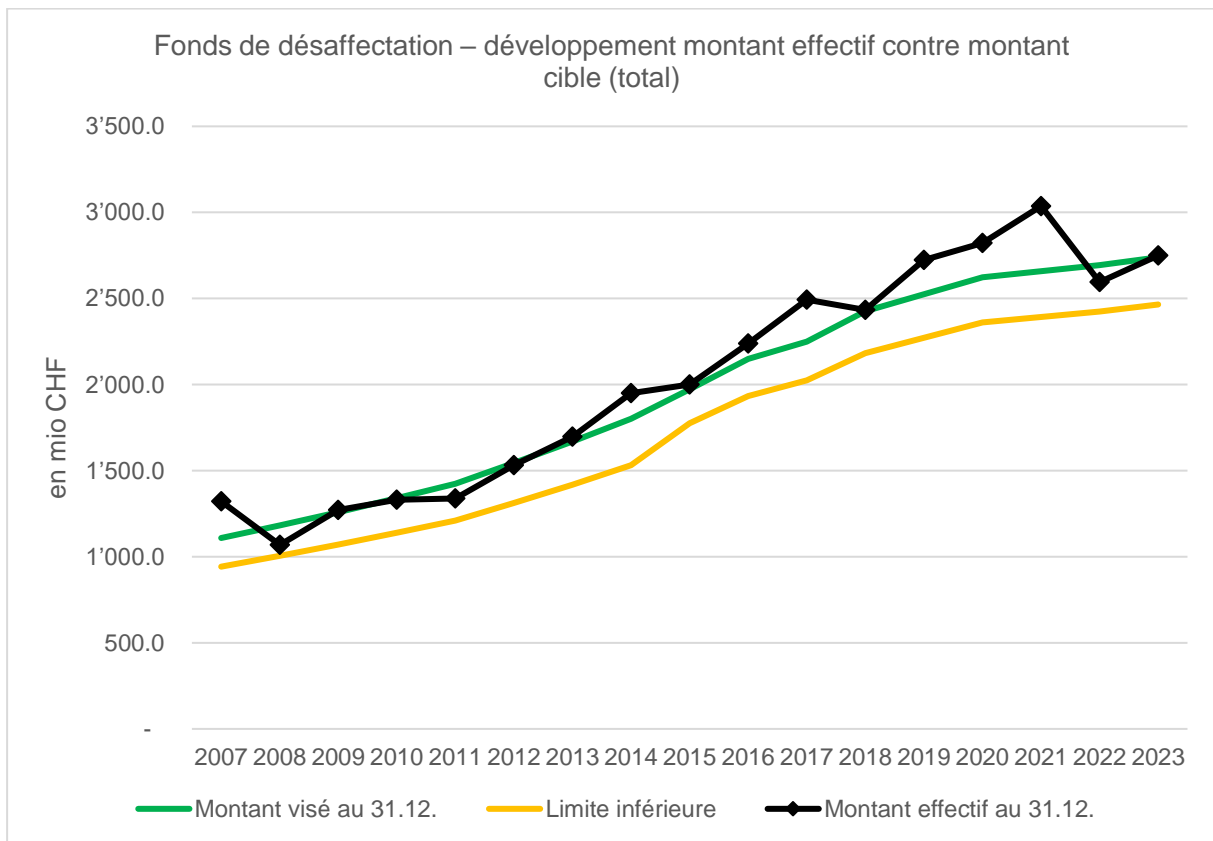


Illustration 2: Évolution montant réel vs cible fonds de désaffectation

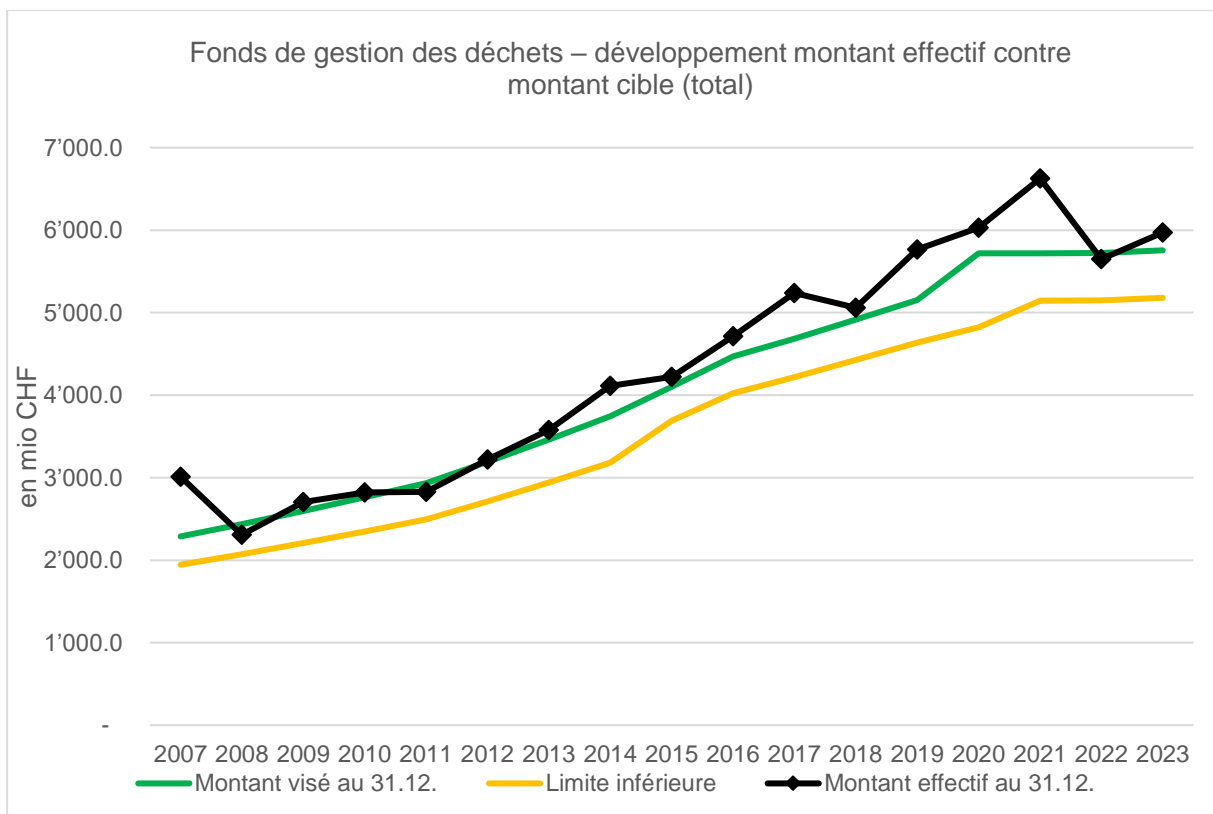


Illustration 3: Évolution montant réel vs cible fonds de gestion des déchets

Aperçu des fiches d'informations

Les fiches d'informations suivantes sont actualisées régulièrement:

Fiche d'informations 0: L'essentiel en bref

- Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets
- Coûts totaux de désaffectation et de gestion des déchets
- Contributions, réserves des fonds et évolution des fonds
- Aperçu des fiches d'informations
- Abréviations

Fiche d'informations 1: Informations générales

- Informations générales
- Bases juridiques
- Organisation

Fiche d'informations 2: Coûts et contributions

- Aspects fondamentaux
- Calcul des coûts
- Fixation des contributions

Fiche d'informations 3: Finances

- Stratégie de placement
- Situation financière

Fiche d'informations 4: Mode de fonctionnement

- Coûts et contributions annuelles
- Exemples
- Valeurs cibles pour les différentes centrales

Abréviations

OFEN	Office fédéral de l'énergie
ADFP	Arrêt définitif du fonctionnement de puissance
Cofi-G	Commission financière pour la gestion des déchets des exploitants d'installations
SCI	Système de contrôle interne
CNM	Centrale nucléaire de Mühleberg, exploitée par BKW Energie SA
CNB	Centrale nucléaire de Beznau I et II, exploitée par Axpo Power AG
CNG	Centrale nucléaire de Gösgen, exploitée par Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
CNL	Centrale nucléaire de Leibstadt, exploitée par Centrale nucléaire de Leibstadt SA
EC	Étude de coûts
Nagra	Société coopérative nationale pour le stockage de déchets radioactifs
n/a	non applicable
OLOGA	Ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (172.010.1)
OFDG	Ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (RS 732.17)
STENFO	Fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires
CA STENFO	Commission administrative
CCA STENFO	Comité de la commission administrative
CP STENFO	Comité de placements
CC STENFO	Comité en charge des coûts
swissnuclear	Association professionnelle des exploitants des centrales nucléaires suisses
D&G	Désaffectation et gestion des déchets
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication